

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE**  
**COMMUNE D'ÉPINEUIL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 septembre 2016**

Date de Convocation : le 2 septembre 2016

Compte-rendu affiché : le 19 septembre 2016

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 20 h 30  
 Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil seize, le mardi treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Julie VEYRAT DAL DEGAN  
 Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Stéphane LEBEAU, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID  
 Monsieur Kamel ATARI donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY

Absente

Madame Véronique VERZEAUX

Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 35 et souhaite la bienvenue aux conseillers en cette réunion de rentrée et les remercie pour leur présence.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter. Pour sa part, elle souhaite rajouter trois points :

- Délibération relative à une Décision Modificative concernant le paiement de la Taxe Foncière 2016
- Délibération relative à une Décision Modificative concernant les amortissements de la Commune
- Délibération relative à une Décision Modificative concernant l'application du tarif pour l'AST OMNISPORT du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 28 juin 2016 aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour :**

**I/ FINANCES**

1. Délibération relative à l'Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor
2. Délibération relative aux Frais Scolaires 2015 / 2016
3. Délibération relative au remboursement MMA – Sinistre du 5 janvier 2016
4. Délibération relative au remboursement MMA – Sinistre du 6 avril 2016
5. Délibération relative au remboursement SMACL – Indemnité journalière
6. Délibération relative au remboursement SMACL – Indemnité journalière
7. Délibération relative au remboursement MAIF – Résiliation du contrat
8. Délibération relative au remboursement CNAS – Remboursement de cotisation
9. Délibération relative au remboursement SA DELPRAT – Trop versé

10. Délibération relative au remboursement SA DELPRAT – Trop versé (Pôle d'Animations)
11. Délibération relative aux Tarifs de l'École Multisport pour les mois de septembre à décembre 2016
12. Délibération relative à une Décision Modificative concernant le changement d'un onduleur

## II/ SERVICE DE L'EAU

1. Délibération relative à une Décision Modificative concernant l'extension du réseau Rue des Plantottes opération. n° 27
2. Délibération relative à une Décision Modificative concernant le renforcement de la canalisation d'Eau Potable Rue des Fossés
3. Délibération relative au Rapport sur le prix et la qualité du Service d'Eau Potable exercice 2015
4. Contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine

## III/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

1. Délibération relative à l'adoption du rapport de la CLECT

## IV/ INFORMATIONS DU MAIRE

## V/ QUESTIONS DIVERSES

## I/ FINANCES

- 1.1/ Délibération relative à l'Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor  
- Délibération n° 050– 2016

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander le concours du Receveur Principal de la Trésorerie de Tonnerre pour assurer des prestations de conseil ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** de continuer à demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil

**ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

**PRÉCISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et sera attribuée à Monsieur Thierry ALEXANDRE, Receveur Municipal

**ACCORDE** également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximal

- 1.2/ Délibération relative aux Frais Scolaires 2015 / 2016 - Délibération n° 051– 2016

Madame le Maire explique qu'une partie des enfants qui fréquentent l'école d'Épineuil n'habite pas sur la commune. Or, la charge de la scolarité revient aux communes de résidence. Il convient donc de refacturer aux communes de résidence de ces enfants les frais scolaires pour l'année 2015 / 2016. Le montant des frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles s'élève à 63 193,05 € pour 77 enfants, soit 820,69 € par enfant scolarisé à Épineuil.

Madame le Maire annonce le contenu des frais refacturés.

Les communes concernées sont :

Tonnerre	12 enfants	9 848,28 €
Molosmes	3 enfants	2 462,07 €
Yrouerre	1 enfant	820,69 €
Mélisey	1 enfant	820,69 €
Dyé	2 enfants	1 641,38 €
Marolles s/s Lignièrès	1 enfant	820,69 €
<b>Pour un total de</b>		<b>16 413,80 €</b>

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** de mettre en recouvrement auprès des communes de résidence des enfants scolarisés à Épineuil, la somme de 820,69 € par élève

**FIXE** la participation des communes citées ci-dessus

**CHARGE** le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants

1.3/ Délibération relative au remboursement de divers chèques reçus en mairie

- Délibération n° 052– 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu divers chèques concernant le remboursement de différentes affaires.

- 1) Remboursement MMA – Sinistre du 5 janvier 2016 (ouvrage Eaux Pluviales - Route de Troyes n ° 1) : Banque Populaire de 664,20 €
- 2) Remboursement MMA – Sinistre du 6 avril 2016 (ouvrage Eaux Pluviales - Route de Troyes n ° 2) : Banque Populaire de 1 356,00 €
- 3) Remboursement SMACL – Règlement Indemnit  Journali re : Cr dit Agricole de 7 280,12 €
- 4) Remboursement SMACL – Règlement Indemnit  Journali re : Cr dit Agricole de 4 630,80 €
- 5) Remboursement MAIF – R siliation Contrat Assurance P le d'Animations : Cr dit Agricole de 11,54 €
- 6) Remboursement CNAS – Remboursement de cotisation : Caisse des D p ts de 197,89 €
- 7) Remboursement SA DELPRAT – Trop vers  : La Banque Postale de 13,45 €
- 8) Remboursement SA DELPRAT – Trop vers  (P le d'Animations) La Banque Postale de 4,53 €

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** les chèques détaillés ci-dessus

**DIT** que les montants des chèques MMA, SA DELPRAT seront inscrits au compte 778 – Autres Produits exceptionnels

**DIT** que les montants des chèques SMACL seront inscrits au compte 6419 – Remboursements sur R mun rations du Personnel

**DIT** que les montants des chèques MAIF, CNAS seront inscrits au compte 758 – Produits divers de gestion courante

1.4/ Délibération relative aux Tarifs de l' cole Multisports du 1<sup>er</sup> septembre au

31 d cembre 2016

- D lib ration n° 053– 2016

Suite   la reprise par la Communaut  de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » de la comp tence scolaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2016, les tarifs de l'ALSH (Accueil Loisirs sans H bergement) n'incluent pas l' cole Multisports. La commune propose de facturer aux parents les frais de l'animateur sportif du 1<sup>er</sup> septembre au 31 d cembre 2016, pour un montant de 10,00 € par enfant, somme qui repr sente un tiers de la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré et voté 11 voix = POUR et 3 voix = CONTRE, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** de facturer aux parents dont les enfants fr quentent l' cole Multisport, les frais de l'animateur sportif concernant l' cole Multisport du 1<sup>er</sup> septembre au 31 d cembre 2016

**FIXE** la cotisation   10,00 € par enfant du 1<sup>er</sup> au 31 d cembre 2016

**DIT** que cette somme sera cr dit e sur le compte 70631 – Redevances et droits de services   caract re sportif

1.5/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le changement d'un Onduleur - Délibération n° 054– 2016

Un des onduleurs de la mairie est tombé en panne et il nous faut le remplacer. Pour ce faire nous avons besoin de prendre une Décision Modificative.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 5 – Budget Principal

**DÉPENSES d'INVESTISSEMENT**

c/2151 – Réseaux de voirie	- 170,00 €
c/2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 170,00 €

1.6/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le paiement de la Taxe Foncière 2016 - Délibération n° 055– 2016

Nous avons reçu à payer la Taxe Foncière 2016 mais il y a une différence de 23,00 € par rapport au Budget voté. Nous avons besoin de voter une Décision Modificative.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 6 – Budget Principal

**DÉPENSES de FONCTIONNEMENT**

c/ 615231 – Voiries	- 23,00 €
c/ 63512 – Taxes Foncières	+ 23,00 €

1.7/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant les amortissements de la Commune - Délibération n° 056– 2016

A la demande de la Trésorerie Générale les amortissements prévus pour 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de faire une Décision Modificative pour régulariser le Budget Primitif

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 7 – Budget Principal

**DÉPENSES de FONCTIONNEMENT**

c/ 023 – Virement à la section d'investissement 042	- 24 705,61 €
c/ 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations 042	+ 24 705,61 €

**RECETTES d'INVESTISSEMENT**

c/ 021 – Virement de la section de fonctionnement 040, H.O.	- 24 705,61 €
c/ 28041582 – Bâtiments et installations 040, H.O.	+ 24 705,61 €

1.8/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant l'application du tarif pour l'AST OMNISPORT du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016

- Délibération n° 057-2016

Suite au vote autorisant le Conseil Municipal à accepter la refacturation de 10,00 € aux parents des enfants qui fréquentent l'École Multisport et afin de pouvoir percevoir la recette correspondante, nous devons prendre une Décision Modificative

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 8 – Budget Principal

**DÉPENSES de FONCTIONNEMENT**

c/ 615231 – Voirie 300,00 €

**RECETTES de FONCTIONNEMENT**

c/ 70631 – Redevances et droits de services à caractère sportif 300,00 €

**II/ SERVICE DE L'EAU**

2.1/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant l'extension du Réseau Rue des Plantottes - Délibération n° 058-2016

Afin de régler les factures concernant les travaux d'extension du réseau Rue des Plantottes, nous devons voter une Décision Modificative.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 1

**DÉPENSES de FONCTIONNEMENT**

c/ 023 – Virement à la section d'investissement 042 + 11 200,00 €

c/ 61523 – Réseaux - 11 200,00 €

**DÉPENSES d'INVESTISSEMENT**

c/ 2156 – Matériel spécifique d'exploitation, opé 27 + 11 200,00 €

**RECETTES d'INVESTISSEMENT**

c/ 021 – Virement de la section 040, H.O. + 11 200,00 €

2.2/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le renforcement de la Canalisation d'Eau Potable Rue des Fossés -Délibération n° 059-2016

Afin de régler les factures concernant les travaux de renforcement de la canalisation d'Eau Potable Rue des Fossés, non prévu au Budget Primitif, nous devons procéder au vote d'une Décision Modificative.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 2

**DÉPENSES de FONCTIONNEMENT**

c/ 023 – Virement à la section d'investissement 042 + 6 910,00 €

c/ 61523 – Réseaux - 6 910,00 €

**DÉPENSES d'INVESTISSEMENT**

c/ 2315 – Installations techniques matériel et outillage technique, opé 29 + 6 910,00 €

**RECETTES d'INVESTISSEMENT**

c/ 021 – Virement de la section 040, H.O. + 6 910,00 €

2.3/ Délibération relative au Rapport sur le prix et la qualité du Service d'Eau Potable  
exercice 2015 - Délibération n° 060-2016

Le rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Adduction d'Eau Potable pour l'année 2015, établi par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois et conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été mis à la disposition de tous les Conseillers depuis le 3 août 2016 par mail.

Aucune observation n'ayant été rapportée, en application de la Loi BARNIER relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**PREND ACTE** du rapport établi par le SIT pour l'année 2015

**CHARGE** le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois d'envoyer ledit rapport à la Sous-Préfecture d'Avallon et à la Préfecture de l'Yonne

2.4/ Contrôle Sanitaire de l'Eau

Des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine ont été effectués le 18 août dernier, au 14 rue des Perrières, au centre ville point mobile. Pour l'ensemble des paramètres mesurés, l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur.

**III/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE CHARGES TRANSFÉRÉES**

**(CLECT)**

3.1/ Délibération relative à l'adoption du rapport de la CLECT - Délibération n° 061– 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2013/0208 du 24 mai 2013 modifié portant création de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) ;

Vu le rapport de la CLECT adopté le 20 juillet 2016 ;

Vu la délibération n° 77-2015 du 28 septembre 2015 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », portant instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter de 2016 ;

Considérant, notamment, les délibérations n° 05-2014, n° 47-2014 et n° 76-2015 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » ainsi que les délibérations afférentes, dès lors qu'elles étaient nécessaires, des Conseils Municipaux du ressort du Tonnerrois en Bourgogne ;

Considérant le montant de la fiscalité et des charges transférées par la Commune vers la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » et les conclusions du rapport de la CLECT ;

Considérant que les attributions de compensation constituent des dépenses obligatoires au sens de l'article L. 2321-1 dès lors qu'elles sont liquides et exigibles et que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » n'a pas entendu renoncer aux éventuelles créances à son profit ;

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** le rapport de la CLECT adopté le 20 juillet 2016

**DIT**, sous réserve d'acceptation, que l'attribution de compensation de la Commune sera conforme aux conclusions de ce rapport et qu'elle :

- pourra faire l'objet d'un versement correctif unique au titre de l'exercice 2016 si son montant est compris entre – 2000 et + 2000 €
- puis fera l'objet d'un versement mensuel pour les exercices ultérieurs

#### **IV/ INFORMATIONS DU MAIRE**

- **LA CABOTTE** : Le Conseil Municipal a décidé la mise en vente de l'immeuble avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui se charge de chercher un acquéreur potentiel pour la reprise de l'activité.
- **CUISINE SALLE « André DURAND »** : Madame le Maire donne la parole à Monsieur Claude REGNIER qui explique que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) nous autorise à entreprendre nos travaux (aménagement, four, mobilier...) après le 1<sup>er</sup> septembre 2016, date à laquelle la CCLTB a pris la compétence scolaire au motif que la commune d'Épineuil a obtenu une subvention de l'État « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (DETR) (40 %) et est en attente d'une subvention éventuelle de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) (40 %).
- **ÉCHANGE DE ROUTES** : Le Conseil Départemental de l'Yonne par l'intermédiaire de l'Agence Territoriale Routière (ATR) voit, pour la première fois d'un œil favorable notre demande d'échange de route, projet évoqué depuis longtemps par le Conseil Municipal et resté jusqu'à ce jour sans réponse écrite. L'échange se ferait entre la Grande Rue Alfred Grévin et la Rue des Fossés. Ainsi, la Grande Rue Alfred Grévin deviendrait communale et la Rue des Fossés route départementale.
- **TRAVAUX** : Madame le Maire demande à Monsieur Roger BLIN de faire un point sur les travaux :
  - \* **Bâtiments** :  
Le toit de l'école maternelle et du bureau du directeur d'école a été refait juste pour la rentrée. Subvention obtenue : État « DETR » : 40 % et Département « Villages de l'Yonne » : 30 %
  - \* **Voirie** :  
Rue Chaude : Travaux terminés. Enduit bi-couche.  
Rue Jules CAVAILLÈS : Finition enrobé à chaud terminée. Il reste 2 bandes de STOP à marquer. Subvention obtenue du Conseil Départemental de l'Yonne : 7 153,00 € pour un coût de 22 824,00 € HT.
  - \* **Réseaux** :  
Rue de la Poterne et Rue Abbé Gautier : Les travaux seront terminés vers le 20 septembre. Suivra la remise en état de la chaussée en bi-couche.  
Grande Rue Alfred Grévin : L'enfouissement de l'Éclairage Public (2<sup>ème</sup> tranche) débutera fin septembre début octobre 2016.
- **REPAS DES ANCIENS** : Madame Maryline JOUVEY propose deux dates au Conseil Municipal. La date du samedi 26 novembre a été choisie à la Salle « André DURAND avec un repas traiteur. La proposition d'une animation est retenue.
- **RENTRÉE DES CLASSES** : Madame Françoise SAVIE EUSTACHE demande à Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN de faire un point sur la rentrée. Elle informe le Conseil Municipal qu'il y a 77 enfants inscrits à l'école cette année : 25 enfants en section maternelle, 23 en CP et CE2 et 29 enfants en CE1, CM1 et CM2. Elle informe aussi de la baisse sensible de la fréquentation des activités périscolaires et du Centre de Loisirs suite à la nouvelle tarification mise en place par la Communauté de Communes.

**VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Michel LAPORTE demande que soit évoqué l'état de chemins communaux. Le point sera traité en commission de Travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

***Récapitulatif des délibérations prises :*****I/ FINANCES – Délibération n° 050-2016**

1.1/ Délibération relative à l'Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor

**I/ FINANCES – Délibération n° 051-2016**

1.2/ Délibération relative aux Frais Scolaires 2015 / 2016

**I/ FINANCES – Délibération n° 052-2016**

1.3/ Délibération relative au remboursement de divers chèques reçus en mairie

**I/ FINANCES – Délibération n° 053-2016**

1.4/ Délibération relative aux Tarifs de l'École Multisports du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016

**I/ FINANCES – Délibération n° 054-2016**

1.5/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le changement d'un Onduleur

**I/ FINANCES – Délibération n° 055-2016**

1.6/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le paiement de la Taxe Foncière 2016

**I/ FINANCES – Délibération n° 056-2016**

1.7/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant les amortissements de la Commune

**I/ FINANCES – Délibération n° 057-2016**

1.8/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant l'application du tarif pour l'AST OMNISPORT du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016

**II/ SERVICE DE L'EAU – Délibération n° 058-2016**

2.1/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant l'extension du Réseau Rue des Plantottes

**II/ SERVICE DE L'EAU – Délibération n° 059-2016**

2.2/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le renforcement de la Canalisation d'Eau Potable Rue des Fossés

**II/ SERVICE DE L'EAU – Délibération n° 060-2016**

2.3/ Délibération relative au Rapport sur le prix et la qualité du Service d'Eau Potable exercice 2015

**III/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE CHARGES TRANSFÉRÉES****(CLECT)****- Délibération n° 061– 2016**

3.1/ Délibération relative à l'adoption du rapport de la CLECT